



HAL
open science

Les espaces publics sont-ils neutres ? Lecture spatiale des rapports sociaux de genre, lecture genrée des rapports socio-spatiaux

Corinne Luxembourg, Camille Noûs

► To cite this version:

Corinne Luxembourg, Camille Noûs. Les espaces publics sont-ils neutres ? Lecture spatiale des rapports sociaux de genre, lecture genrée des rapports socio-spatiaux. *Dynamiques régionales. Revue interdisciplinaire de l'IWEPS*, 2021, espace public et inégalités de genre, 12. hal-03452684

HAL Id: hal-03452684

<https://hal.science/hal-03452684>

Submitted on 26 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Luxembourg Corinne
MCF-HDR en géographie
ENSA Paris La Villette
UR 2468 Discontinuités
UR AMP-HESAM
Corinne.luxembourg@paris-lavillette.archi.fr

Noûs Camille
Laboratoire Cogitamus
Camille.nous@cogitamus.fr

Les espaces publics sont-ils neutres ? Lecture spatiale des rapports sociaux de genre, lecture genrée des rapports socio-spatiaux

Are public spaces neutral? Spatial reading of social gender relations, gendered reading of socio-spatial relations

Résumé :

Il s'agira d'abord de discuter et déconstruire la prétendue neutralité des espaces publics dans leur conception comme dans leur façon d'être pratiqués. Cette réflexion introduit la question de l'habiter, du chez soi et finalement de l'appropriation des espaces que l'expérience de recherche-action menée à Gennevilliers (commune de la banlieue Nord-Ouest de Paris) pourra illustrer. Il sera par exemple question des jardins partagés, du questionnement des limites vécues dans des quartiers marqués par les derniers cycles d'opérations de renouvellement urbain. A partir de ce travail, peut se poser la question de la justice spatiale et du genre comme une entrée possible dans le débat de l'accès démocratique à l'espace public. Les propositions qui ont pu être dessinées avec l'atelier de paysage SensOmoto ou avec quelques étudiant.es en architecture de l'ENSA Paris La Villette peuvent être mises en discussion dans la confrontation à d'autres réalités spatiales que celle connue et étudiée dans cette banlieue parisienne.

Mots-clefs : espaces publics, agriculture urbaine, résidentialisation, justice spatiale

Abstract :

The first aim of this article is to discuss and deconstruct the alleged neutrality of the conception of public spaces and of how they are practiced. This reflection introduces the question of living, of home and finally of the appropriation of spaces as illustrated by the action-research experience carried out in Gennevilliers. This article will discuss examples such as collective gardens and the limits experienced in neighbourhoods marked by the latest cycles of urban renewal operations. It will show how spatial and gender justice can be an entry into the debate on democratic access to public spaces. The proposals that emerged from the SensOmoto landscape workshop or from exchanges with architecture students from ENSA Paris La Villette can be discussed through confrontation with spatial realities other than the ones known and studied in this Paris suburb.

Keywords: public spaces, urban agriculture, residentialization, spatial justice

1. Introduction

Ce texte a pour objectif de questionner les relations entre rapports sociaux de genre et pratiques spatiales. Il résulte principalement d'une recherche-action participative menée à Gennevilliers (commune de la banlieue nord-ouest de Paris) entre 2014 et 2020, conçue à la fois comme proposition et processus méthodologiques et comme participant de l'*empowerment*¹ (Bacqué et Biewener, 2013) des personnes qui y ont pris part. Ce travail de recherche, porté par un collectif formé de chercheur-es, d'habitant-es et d'artistes, avait pour objectif d'interroger les rapports sociaux de genre et leurs expressions dans l'espace public (Luxembourg et Messaoudi, 2016). Les types de terrains mobilisés sont divers : quartier en rénovation urbaine résidentialisé², écoquartier, jardins partagés, parc public paysagé, équipements sportifs de plein air, abords commerciaux, lieux d'attente de transports publics (arrêts de bus, stations de métro), bancs publics, *etc.* Ces espaces sont abordés à différents moments. En effet, la prise en considération des rythmes de passage et d'utilisation apporte une complexité à la lecture sociale et spatiale des pratiques quotidiennes. Les variations d'ambiance liées à la saisonnalité, à l'alternance jour/nuit, induisent en effet des pratiques sociales différentes selon les lieux et les personnes, et conduisent alors à des appropriations qui évoluent également (Hernandez-Gonzalez *et al.*, 2020). Si chacun-e a pu constater que tel parc, telle rue ne vit pas de la même façon selon le moment de la journée, la période de l'année, que les femmes sont, par exemple, moins nombreuses dehors dès qu'il fait nuit, il ne semble, néanmoins, pas toujours acquis que ces pratiques différentes, que cette complexité de l'analyse des espaces publics, impliquent une non-neutralité des espaces par leur conception comme par leur pratique. On ne pourra donc pas parler d'un « déjà-là » prédéterminé par une neutralité de l'espace abstraite de tout contexte politique, social ou genré. L'espace public est une production qui résulte de rapports de pouvoir, où interviennent différentes formes de négociation. Cinq parties structureront ensuite ce texte afin d'approcher plus concrètement les rapports de domination et les formes de négociation à l'œuvre. Dans la section 2, il s'agira de poser le contexte historique et politique de la prise en considération des femmes dans l'espace public des quartiers populaires. Puis, ce cadre posé, dans la section 3, l'urbanisme de la ville moderne, envisagé comme une traduction spatiale de volontés politiques sera abordé comme participant de la fabrique des contraintes qui construisent la quotidienneté des habitant.es. En cela, il s'agit de déconstruire le mythe d'une prétendue neutralité de l'espace public. La section suivante (section 4) s'intéresse à l'évolution de cet urbanisme produisant de nouvelles formes d'espace public que la nécessité d'appropriation et d'habiter en confiance vient bouleverser. Questionner la résidentialisation des quartiers de grands ensembles a amené à entrouvrir la porte de jardins partagés comme levier d'émancipation de genre (section 5). Enfin, en suivant le fil de l'espace public et des relevés des pratiques quotidiennes, deux extraits des propositions travaillées avec l'atelier paysage SensOmoto et les étudiant-es de l'atelier de projet urbain participatif³ de l'ENSA Paris La Villette seront détaillés, l'un portant sur la ville bâtie, l'autre sur les accompagnements de chantier (section 6).

2. Contextualisation méthodologique et politique d'une analyse genrée des espaces publics.

¹ L'*empowerment*, difficile à traduire en français, implique un processus d'accroissement du pouvoir des personnes. L'appropriation féministe de ce terme consiste à dépasser des approches victimisantes pour revendiquer un « pouvoir de » et un « pouvoir avec », plutôt qu'un « pouvoir sur » qui est l'apanage de la domination patriarcale.

² En urbanisme, la résidentialisation consiste à réaménager les espaces publics en reformant des limites entre les parcelles des immeubles d'habitation et la rue. Elle a pour objectif une revalorisation des espaces, et s'accompagne de différents dispositifs visant à sécuriser et maîtriser les circulations (espace transitoire fermé entre l'immeuble et la rue, digicode, fermeture des parcelles, parfois caméra de vidéosurveillance, *etc.*). Le terme apparu dans les années 1990 est inscrit, en France, dans une loi du 1^{er} août 2003 portant l'objectif national de résidentialiser 200 000 logements sociaux, en en faisant mécaniquement une action systématique de toute opération de renouvellement urbain financée par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain.

³ Conduit par Bendicht Weber et Valentina Moimas à l'École d'architecture Paris La Villette (promotion 2018-2019).

En 1979, la déléguée régionale à la condition des femmes de l'Île-de-France, Jacqueline Wolfrom, pose une question déterminante : « Comment une ville peut-elle être fonctionnelle, c'est-à-dire adaptée aux besoins des personnes qui y vivent ? » C'est à partir de cette interrogation qu'elle initie un travail avec des associations féminines et familiales de la région sur la question de l'habitat. L'étude est nommée « Femme et espace extérieur ». Dans les actes du colloque *Les femmes et l'habitat* du 24 avril 1979, elle décrit un principe méthodologique utilisé fréquemment dans les études féministes : l'association des personnes enquêtées au processus de recherche et leur reconnaissance comme expertes.

« [...] J'ajouterai que cette étude est faite de façon un peu spéciale, car dans chacun des lieux, des femmes qui habitent sur place ont été formées comme enquêtrices et font, elles-mêmes, avec l'aide des spécialistes, bien sûr, les enquêtes ; ceci pour les aider à prendre conscience, elles-mêmes, de leur vécu et de leur habitat. Bien souvent, en effet, nous vivons les choses sans nous arrêter, sans en prendre conscience, donc sans pouvoir les modifier. Nous espérons qu'ainsi, ayant été participantes actives de leur étude, elles continueront à être parties-prenantes de l'amélioration, de la transformation, de la modification de leur environnement. [...]

Nous, femmes, nous avons un nouveau mode de vie à vivre, un mode de vie qui n'a pas forcément été défini, jusqu'à ce jour, par des modèles ; car les modèles qui nous ont été proposés, lorsque nous étions enfants, ne coïncident absolument pas avec ce que nous sommes obligées de vivre aujourd'hui. Donc, dans beaucoup de cas, nous devons faire preuve de créativité pour organiser et inventer notre vie quotidienne, mais parallèlement, il va falloir que nous fassions preuve de créativité et d'invention pour transformer notre environnement. Toutes les expériences, qui ont été tentées, en des lieux divers, vont dans ce sens-là. » (Plan construction, 1980)

Ce texte de 1979 est un préalable qui peut être fondateur pour aborder l'espace public au prisme des rapports sociaux de genre. Il signifie le changement des modes de vie des femmes dans une société patriarcale, marquée par la fin des Trente Glorieuses, et l'importance croissante de la société de consommation s'adressant à la fameuse « ménagère de moins de 50 ans ». Le texte de Jacqueline Wolfrom porte un second élément fondamental qui postule que le procédé méthodologique de recherche, en lui-même, fait partie du processus et des résultats de recherche, c'est l'un des apports essentiels de la recherche-action. En effet, en mobilisant les personnes concernées, en reconnaissant leur expertise, le procédé méthodologique invite à une élaboration coconstruite et partagée, *a minima*, d'un diagnostic des usages de l'espace public. Il induit également que questionner l'espace public au prisme du genre, voire l'aménager, ne peut pas se satisfaire d'user de cadres méthodologiques et donc de cadres de pensée préexistants, presque préformatés. Il est nécessaire, en pensant ces cadres, de se situer et de revendiquer ce point de vue (Turcotte, 2016) et d'en partager l'élaboration avec les personnes concernées. Il ne s'agit pas seulement d'une recherche participative, mais d'une recherche attentive de transformation de soi, du collectif, dans le même mouvement que de l'environnement.

Le moment est important et mérite sans doute une recontextualisation politique. En effet, depuis 1963, à Grenoble, les Groupes d'Action Municipale se constituent comme première expérience de démocratie participative pour débattre de questions d'urbanisme et contester des décisions rarement issues de concertations. Expérience similaire à la fin des années 1970, dans le quartier Vieux Lille : l'Atelier Populaire d'Urbanisme prend lui aussi les moyens de l'éducation populaire. La méthodologie participative des diagnostics en marchant⁴, portée de façon récurrente par certaines municipalités (principalement de majorité progressiste) notamment, mais pas exclusivement, dans les processus de concertation des opérations d'aménagement, procède indubitablement de l'une et de l'autre. Qu'ainsi il devienne envisageable de former les femmes, pour établir les diagnostics et établir les transformations nécessaires des espaces de leur vie quotidienne s'inscrit dans une réelle continuité

⁴ Voir une approche des diagnostics en marchant dans ce numéro par Zeilinger et Chaumont.

logique. C'est également dans ce contexte que les travaux de recherche en sciences humaines et sociales prennent de plus en plus souvent la forme de dispositifs de recherche-action. La recherche-action s'inspire principalement de la démarche pédagogique de Paulo Freire (1977) et de la philosophie sociale de John Dewey considérant que c'est au public de conduire l'enquête car « la réalité se découvre en agissant » (Dewey, 2014). Si la recherche-action a d'abord concerné le travail social, elle s'est diversifiée en conservant comme objectif la transformation sociale et l'*empowerment*. Conservons la définition établie lors du colloque de 1986 à l'Institut National de Recherche Pédagogique : « Il s'agit de recherches dans lesquelles il y a une action délibérée de transformation de la réalité ; recherche ayant un double objectif : transformer la réalité et produire des connaissances concernant ces transformations » (Seibel et Hugon, 1987) ; définition qui pourrait être complétée par la volonté de créer des situations de recherche inspirées du concept habermassien de « communication sans autorité », c'est-à-dire sans inégalité entre les participants (Luxembourg *et al.*, 2020). Enfin, dernier point et pas le moindre de cette contextualisation : c'est également à la fin des années 1970 que le terme « violences envers les femmes » apparaît et qui, par la diversité d'actes qu'il revêt, « doit être appréhendé comme un *continuum* [relevant] d'un même rapport social de domination » (Lieber, 2008). Tout ceci illustre l'incidence des procédés méthodologiques qui participent des politiques publiques d'aménagement et leur potentiel d'émancipation.

3. Le mythe de la neutralité d'un espace public démocratique.

Avant toute chose, il paraît nécessaire d'interroger l'espace public et les imaginaires qu'il véhicule. La représentation philosophique et politique la plus fréquente, dès lors que l'on parle d'espace public est contenue dans l'*agora* de la démocratie athénienne. Espace réceptacle des débats, des conflits et de la fabrique de la politique, au sens de gestion des affaires de la cité, l'*agora* s'est incarnée par glissement dans l'espace public, contractant espace idéal et espace matériel. La représentation du lieu qui serait intrinsèquement celui de la démocratie est pourtant une vision tronquée du peuple, de ce *demos* antique, auquel n'appartiennent ni les esclaves considérés comme des biens, ni les femmes maintenues au statut d'éternelles mineures, ni les étrangers. C'est à partir de cet imaginaire, idéalisant l'espace public comme lieu démocratique, déjà empreint de la mise en régime politique de la différence pour régler le droit à la décision, que se pose la revendication lefebvrienne du « droit à la ville » (Lefebvre, 1968), c'est-à-dire le droit d'en décider le gouvernement et la transformation et le droit de s'y transformer. « Le droit à la ville ne se réduit donc pas à un droit d'accès individuel aux ressources incarnées par la ville : c'est un droit à nous changer nous-mêmes en changeant la ville de façon à la rendre plus conforme à notre désir le plus cher. Mais c'est en outre un droit collectif plus qu'individuel, puisque, pour changer la ville, il faut nécessairement exercer un pouvoir collectif sur les processus d'urbanisation. La liberté de nous faire et de nous refaire en façonnant nos villes est à mon sens l'un de nos droits humains les plus précieux mais aussi les plus négligés. » (Harvey, 2011). Voilà qui rappelle les mots de Jacqueline Wolfrom cités plus haut : « Nous, femmes, [...], dans beaucoup de cas, nous devons faire preuve de créativité pour organiser et inventer notre vie quotidienne, mais parallèlement, il va falloir que nous fassions preuve de créativité et d'invention pour transformer notre environnement. » C'est donc logiquement que les travaux portant sur les rapports sociaux de genre dans l'espace public se saisissent de cette référence au droit à la ville.

Pour comprendre la forte attention portée à la notion d'espace public, il est intéressant d'en appréhender la polysémie et les dialogues entre espaces matériels et idéels. L'expression est d'abord utilisée pour parler d'espaces ouverts et accessibles d'une ville, avant d'être définie « comme un espace des et pour les discussions en public, c'est-à-dire destiné aux interactions entre des individus amenés à se rencontrer physiquement dans des lieux de passage, où ils doivent mener à bien une série d'accommodations et d'arrangements mutuels pour s'adapter à l'association momentanément constituée » (Delgado, 2016). Ces « arrangements mutuels » sont autant de négociations relevant de rapports sociaux asymétriques entre groupes/classes dominants et groupes/classes dominés. Si la conception de l'espace public comme support de médiation entre l'Etat et les individus participe de ces arrangements, notamment en les organisant, elle reste principalement idéelle et a-spatiale, c'est-

à-dire qu'elle n'existe principalement que par les échanges d'idées, les discussions, les prises de décisions plus ou moins issues de consensus démocratiques mais les corps, physiquement, n'y interviennent pas. Or, la dimension spatiale des espaces publics est nécessaire à la pensée des rapports d'altérité, parce qu'elle rend possible, la lecture de différentes formes d'expressions du contrôle social, de la corporéité des négociations. En effet, la présence physique, corporelle, de l'altérité rend réelle l'idée de la cohabitation dans l'espace public. L'accepte-t-on ? Pourquoi ? Accorde-t-on à l'autre le partage de l'usage de l'espace public ? Est-ce un usage partagé dans son intégralité ou bien y fixe-t-on des limites selon qui l'on est, selon l'heure, selon qu'on y est statique ou en mouvement ? En cela la présence des corps oblige à la négociation de ces rapports sociaux. La figure 1 montre par exemple des pratiques qui répondent à ces stéréotypes de genre qui participent des négociations.



Figure 1. Extraits de la vidéo *Des femmes en mouvement*, réalisée par l'architecte Perrine Rivain à Gennevilliers (2018) <https://www.youtube.com/watch?v=Kc8ggnl1Qvs&feature=youtu.be>

Or si l'espace public est le cadre politique et le cadre spatial issu d'une production sociale marquée par les régimes de discriminations traversant la société, il permet également la spatialisation des rapports sociaux, ou pour reprendre la formule d'Erving Goffman « l'ordre de l'interaction » désignant la mobilité, les négociations, les ajustements dans les situations sociales (Goffman, 1988).

Par exemple, les discours à propos de ce que doit être le "bon" comportement d'une femme dans l'espace public, le « bon vêtement » (évidemment différent selon la personne qui porte le discours, et donc à la fois toujours trop long, toujours trop court et surtout toujours sous contrôle) induit une

relation unilatérale : celle réifiante du regard porté. Pour éviter cette réification des personnes considérées, le concept de multitude peut permettre de penser les pratiques dans l'espace public. En effet, il introduit la possibilité d'envisager un groupe social hétérogène et actif et que ce groupe social soit incarné, qu'il soit pourvu de corps, qu'ils soient corps singuliers, corps contraints, corps au travail ou corps en métamorphose, etc. Ce faisant, penser la multitude remplace les corps dans la pluralité de genre, de race, de classe, d'âge, de handicap, etc. dans les relations à l'espace. Pour autant, penser la multitude comme le propose Negri (2002) ne défait pas le collectif d'une société, le commun politique, mais conteste une universalité normative et excluante, parce qu'elle renvoie l'altérité, quelle qu'elle soit, à une figure hors-norme qui n'aurait pas sa place. Dénier l'accès à certains espaces, donc à l'installation, à la circulation d'êtres humains dans l'espace, quels que soient les critères envisagés, est le principe même de toute forme ségrégative visant à faire disparaître ou apparaître ces écarts à la « norme ». Dans ce cas, traiter normativement comme minoritaire une partie de la population, l'altériser, lui confier une identité minoritaire la rend non-soluble dans un ensemble plus vaste et l'oblige à se penser comme telle pour cheminer sur une voie émancipatrice. S'agissant en l'occurrence des femmes, elles continuent d'être placées comme une minorité à qui il est sans cesse nécessaire de négocier une place. La variable générationnelle fait évoluer cette situation. Cet effort constant de négociation pour l'accès à l'emploi, à l'espace public en général, à l'espace public nocturne en particulier, oblige mécaniquement à penser une identité de femmes. La place des corps dans l'espace public est donc un objet politique. Elle interroge une prétendue égalité devant l'anonymat libérateur de la ville. Il apparaît en effet que l'incorporation de l'action ou l'esquive du contrôle social n'ont pas lieu et n'agissent pas de la même façon selon les rapports de genre.

Ainsi, on peut remarquer à la suite d'Annie Dussuet (2004) que « si on trouve aujourd'hui des femmes dans tous les lieux de la ville, il faut bien souligner qu'on les trouve surtout là où les tâches domestiques qui leur incombent les conduisent. [...] S'il n'y a pas de ségrégation spatiale sexuée repérable, pas de ghetto sexué, il existe un cloisonnement des espaces-temps quotidiens qui repose sur la division sexuelle du travail. Deux espaces-temps sont ainsi autonomisés : l'un autour du travail marchand, l'autre lié à l'habitat, à la famille et la vie privée, auquel les femmes sont affectées prioritairement. Ainsi, les femmes ne sont pas cantonnées dans l'espace clos du logement, elles sortent aussi dans les espaces de circulation, rues, commerces, sorties d'école ou services sociaux dont la fréquentation leur est imposée par les tâches d'approvisionnement ou d'accompagnement des personnes (jeunes ou âgées). Mais qu'est-ce que ces « lieux publics » représentent pour les femmes ? Elles ne s'y trouvent pas comme des individus anonymes pouvant symboliser pour autrui la figure de « l'étranger », mais comme des « personnes », dont le statut social est affiché : elles y sont des mères, des épouses, éventuellement des filles. C'est en tant que telles, en tant que femmes, qu'elles se trouvent dans tel lieu à tel moment. » Ainsi la conception même d'un espace public offrant la puissance libératrice de l'anonymat n'est pas sans rappeler l'inégalité devant l'accès à la flânerie (Lapalud *et al.*, 2016) : inégalité en termes de temps libéré pour pouvoir flâner pour soi-même, inégalité marquée par le rappel à l'ordre de l'apparence sexuée. Alors, même le fameux adage du XIII^e siècle qui veut que l'air de la ville rende libre n'échappe pas à la nécessité d'en questionner l'apparente neutralité.

La référence à une neutralité, ou à tout le moins l'absence de mention de cette prise en compte du genre, a tout à voir avec les « non-décisions » dont Marylène Lieber rappelle que « d'un point de vue sociopolitique, [elles] révèlent quels sont les intérêts dominants, [et qu'elles] assurent la non-remise en question des rapports sociaux de sexe » (Lieber, 2008). En effet, ce que l'autrice rapporte à propos des violences envers les femmes, écartées des politiques locales de sécurité « parce qu'on n'y a pas pensé » ou que la pertinence n'apparaissait pas aux yeux des politiques relève d'un mécanisme identique à ce que l'on observe dès lors que l'on s'occupe de la fabrique de la ville et des espaces publics en général. Si l'on s'attarde, par exemple, dans un parc paysager et sportif public (figures 2 et 3), la répartition sexuée des personnes utilisatrices indique clairement une spatialisation et une appropriation des espaces selon les fonctions et les marges. Ici, on dira que « rien n'est interdit aux femmes, qu'il n'y a pas de panneau », là on dira que « si elles veulent, elles n'ont qu'à se faire une

place ». Pourtant cette répartition existe et est héritée du même *continuum* de rapports socio-sexués de domination qui pèse toujours sur les usages et les fonctions des espaces publics.



Figure 2. Parc sportif Suzanne Lenglen samedi 27 mars 2021 à 16h20. Usages des équipements sportifs. Les femmes sont en violet, les hommes sont en jaune, les objets associés à la présence dans le parc sont en vert. (source : photographie et traitement par coloriage méthode Topino par Corinne Luxembourg)



Figure 3. Parc sportif Suzanne Lenglen dimanche 7 mars 2021 à 11h40. Usages des espaces non attribués du parc. Les femmes sont en violet, les hommes en jaune, le groupe d'enfant en bleu, les objets associés à la présence dans le parc sont en vert. (source : photographie et traitement par coloriage méthode Topino par Corinne Luxembourg)

Un exemple de cette construction urbaine devient assez facilement lisible si l'on se penche avec attention sur la marchandisation des espaces publics et les constructions d'équipements qui l'accompagnent. L'approvisionnement quotidien du ménage est majoritairement l'œuvre des femmes et la société de consommation a entraîné la naissance de la figure de la consommatrice répondant clairement aux stéréotypes de genre des Trente Glorieuses : libérée par l'électroménager, elle gagne

en temps libre, lorsqu'elle n'occupe pas d'emploi rémunéré. L'offre commerciale s'appuie alors sur le temps libéré plus que sur le pouvoir d'achat. Aussi les galeries des centres commerciaux d'alimentation se sont adaptées en conséquence.

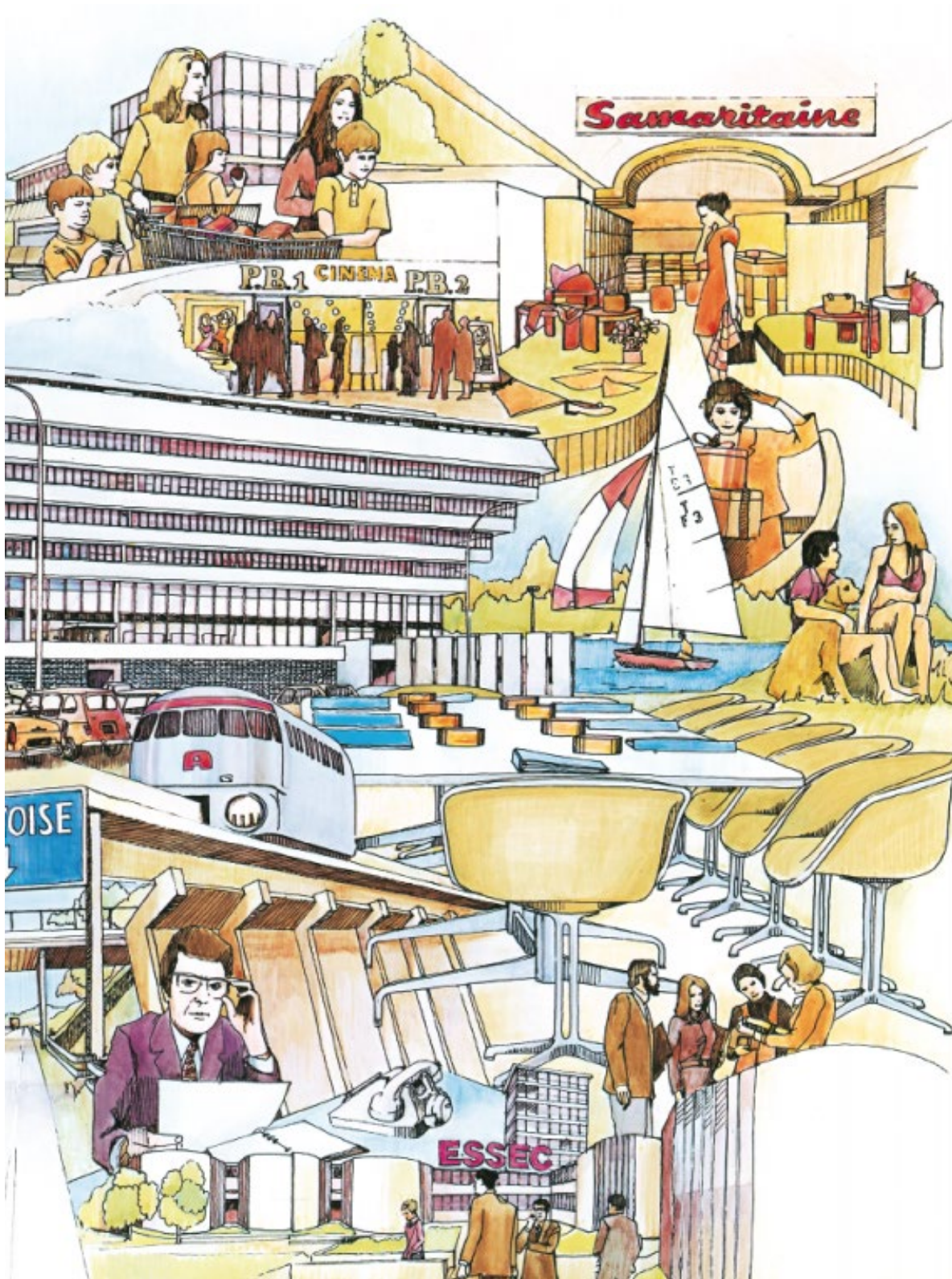


Figure 4. Extrait de la brochure promotionnelle *Sièges sociaux, bureaux administratifs, centre de recherches, bureaux d'études, laboratoires, Ville nouvelle de Cergy-Pontoise (1972)*.

Malgré l'évolution des pratiques de consommation (avec notamment le développement de l'offre marchande en ligne), l'offre marchande fait perdurer des modèles existants. Ainsi, l'extrait de la brochure promotionnelle des services proposés par la ville nouvelle de Cergy Pontoise (figure 4) ne fait pas exception dans la répartition stéréotypée des usages : aux femmes, la modernité des centres commerciaux accessibles accompagnées d'enfants, le luxe des grands magasins (La Samaritaine), aux hommes le sérieux du travail de décision et la formation supérieure en école de commerce (ESSEC). Cette répartition stéréotypée est d'ailleurs encore représentative aujourd'hui des usages des galeries de centres commerciaux : ici dans la galerie du centre Euralille (figure 5), la totalité des assises équipées de point de recharge de téléphone portable sont occupées par des hommes.



Figure 5. Allée du centre commercial Euralille (2017) à 13h00 en semaine. Les femmes sont en violet, les hommes en orange.

Si l'on change d'échelle et que l'on s'intéresse cette fois à la localisation de ces centres commerciaux : leur construction en périphérie des villes depuis une quarantaine d'années renvoie aux franges des villes les fonctions reproductives (c'est-à-dire tout ce qui a trait aux tâches liées à la famille en dehors ou non du domicile comme l'entretien du logement, les courses, l'accompagnement des personnes du ménage pour diverses activités), impliquant souvent la nécessité d'un accès à un véhicule motorisé ou des temps de transport en commun importants quand ceux-ci sont disponibles (Lebrun et Luxembourg, 2019).

Cette situation géographique pensée en lien avec les accès autoroutiers nécessaires aux livraisons des centres d'achats et à l'arrivée de la clientèle, en plus de participer à la désertification commerciale des centres urbains, pèse sur la vie quotidienne des personnes en charge de ces fonctions dans les attributions domestiques, c'est-à-dire en grande majorité les femmes. La différenciation genrée intervient à toutes les échelles de l'espace urbain de la métropole jusqu'au quartier ou au parking du centre commercial (figures 6 et 7).



Figure 6. Places de stationnement "jeune maman". Parking du centre commercial de Die (Drôme) 27 février 2021. La « jeune maman » enceinte s'occupe de l'enfant (fille). L'homme ne semble pas concerné ni par la mère qui tourne le dos ni par l'enfant.



Figure 7. Places de stationnement "handicap" et "famille" d'un magasin de bricolage. Gennevilliers. 22 février 2019. La famille est hétérosexuée. La femme s'occupe de l'enfant en landau quand l'homme s'occupe de l'enfant plus grand (garçon).

L'urbaniste Lidewij Tummers le remarque également : « Le risque de stigmatisation s'exprime partout dans les images de la femme victime, l'autre, victime de l'oppression ou souffrant d'un désavantage, qui a peur dans les rues la nuit et doit être protégée. Sur cette base, on arrive à des solutions dites cosmétiques, par exemple les places de parking réservées aux femmes, que l'on trouve dans de nombreuses villes du monde comme les initiatives issues d'une stratégie d'adaptation [...] aux besoins et usages urbains "féminins" » (Tummers, 2017).

On peut noter avec Antonin Margier que dans ces « grands centres d'achats et de loisirs, ces « espaces privés ouverts au public » les logiques sécuritaires et marchandes limitent l'accès aux personnes "indésirables" » (Margier, 2016). L'évolution de cette relation à l'espace public s'inscrit dans une continuité qu'il s'agisse des percées haussmanniennes du XIXe siècle à Paris ou Marseille ou des transformations infrastructurelles à New York de Moses ou de l'incantation à « tuer la rue-corridor » du Corbusier. Dans tous les cas, l'intention est la même : organiser l'espace-public marchand et limiter l'accès aux « indésirables ». Ce n'est pas sans rappeler ici la dualité que Jacques Rancière (1995) établit entre « police » et « politique ». La police c'est le fait d'assigner une place (Lussault, 2009), des biens, des services, des activités par l'intermédiaire de cadres temporels et spatiaux. La politique c'est l'élément perturbateur qui cherche la justice démocratique. Lorsque l'urbanisme corbuséen, ou pour le dire plus amplement, l'urbanisme de la modernité produit les cadres spatiaux tels que nous les connaissons, dont l'urbanisme commercial est issu, il dit l'ordonnement, la « police ». La « politique », elle, intervient à la faveur de ces diagnostics participatifs envisagés pour transformer les cadres, non pas pour respecter la place assignée mais pour faire sa place. Plus globalement, la « police » se satisfait de l'assignation à la vulnérabilité de ce qui est de l'ordre du féminin, le sous-texte étant la reconnaissance de la puissance ou de la force comme moyen d'invulnérabilité en tant que norme du masculin. C'est ici que la question politique se pose. Si la vulnérabilité n'est pas une difficulté en elle-même, elle le devient dès lors que son attribution se double d'un rapport social de domination et qu'elle ne figure pas au nombre des attributs des dominants. C'est-à-dire que la conception de la vulnérabilité dans le rapport de domination se double d'un déploiement de dispositifs de mises en garde (du type « ne sors pas la nuit ») et finalement de réification des femmes en une catégorie close, permettant alors de maintenir ce rapport social asymétrique et hiérarchisé.

4. Appropriations différenciées de l'espace public

A partir de cette vulnérabilité essentialisante qui voudrait que les femmes soient « par nature » vulnérables et les hommes forts, il est fréquent de parler de « réappropriation » de l'espace public par les femmes. Le terme pose plusieurs questions. Il sous-entend d'une part qu'il y aurait eu une appropriation antérieure et qu'elle aurait été perdue. D'autre part, il induit l'idée d'une quasi absence des femmes de l'espace public, ce qui, n'étant pas le cas, alimente de rapides dénégations des inégalités réelles. Ensuite il englobe les femmes comme un groupe homogène qui ne serait pas traversé d'autres discriminations. Enfin il est employé dans un contexte géographique principalement, celui des quartiers populaires dont la lecture ethnoraciale est implicite (Kirszbaum, 2015). Pour autant, il ne s'agit pas d'en rejeter la revendication mais d'en chercher la finesse d'analyse qu'elle nécessite.

Les travaux menés à Gennevilliers, commune populaire de la banlieue Nord-Ouest de Paris, où l'habitat est majoritairement de type « grands ensembles » (environ 63% de logements sociaux), à partir du recueil d'un *corpus* d'une centaine de cartes mentales circulatoires dessinées par des femmes et des hommes et de plus de quatre-vingts entretiens⁵, montrent que l'on peut proposer trois grands types d'appropriation de l'espace public (Luxembourg et Messaoudi, 2016). Un premier, majoritairement féminin, montre un parcours de l'espace très faible, d'environ 1,5 km autour du logement, conditionné

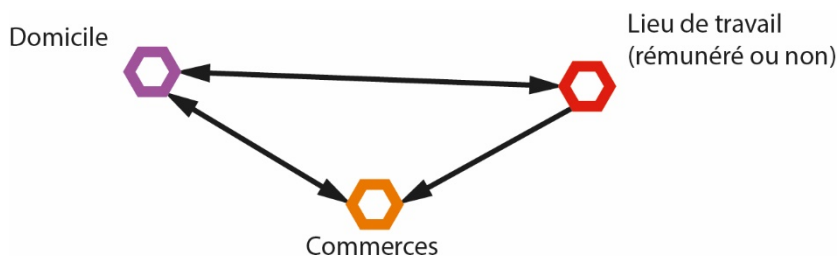
⁵ 116 cartes mentales ont été produites par un nombre égal d'hommes et de femmes, 86 entretiens ont été menés avec 58 femmes et 28 hommes.

par des allers-retours domicile-commerce ou domicile-école. Cette pratique concerne principalement des personnes sans emploi rémunéré, pour qui l'identification comme femme peut être un frein aux déplacements en extérieur (peur de l'agression, contrôle social, manque de temps, difficultés de mobilité pour des personnes âgées). Un second type de pratique concerne autant les personnes s'identifiant comme femmes ou comme hommes. Il s'agit de personnes occupant un emploi rémunéré parfois situé en dehors de la ville, n'ayant pas d'enfant en bas âge, sans grande difficulté de mobilité. Ce type se manifeste par une pratique permettant de connaître et de se déplacer sur des distances en ville plus grandes, comprises entre 1,5 et 4 km, en intégrant les transports pris pour rejoindre les lieux d'emploi. Le dernier type de pratique concerne majoritairement des femmes et se traduit par la connaissance de la quasi-totalité de la ville et des déplacements allant jusqu'à 6 km. Ce sont des personnes occupant un emploi rémunéré, s'acquittant des tâches envers des enfants ou toute autre personne nécessitant de l'attention (activités extrascolaires, accompagnement aux équipements de santé, etc.). Cette grande connaissance du territoire communal est une appropriation parcourue, et elle ne s'accompagne pas systématiquement d'une appropriation extra-communale. C'est une première approche, mais elle n'est pas tout à fait suffisante dans la mesure où le recueil de ces informations a été réalisé lors de rassemblements associatifs ou dans la rue. Il faut y voir les absentes, les adolescentes, les femmes âgées. Toutefois elle permet de corroborer les observations habituelles, faites à Gennevilliers comme dans d'autres villes, d'une pratique circulaire des espaces publics liée aux tâches reproductives pour les femmes quand elle est bien plus statique et récréative pour les hommes. Ainsi il est possible de représenter sous la forme de chaînes de mobilité (figure 8) ce qui peut symboliser ces pratiques.

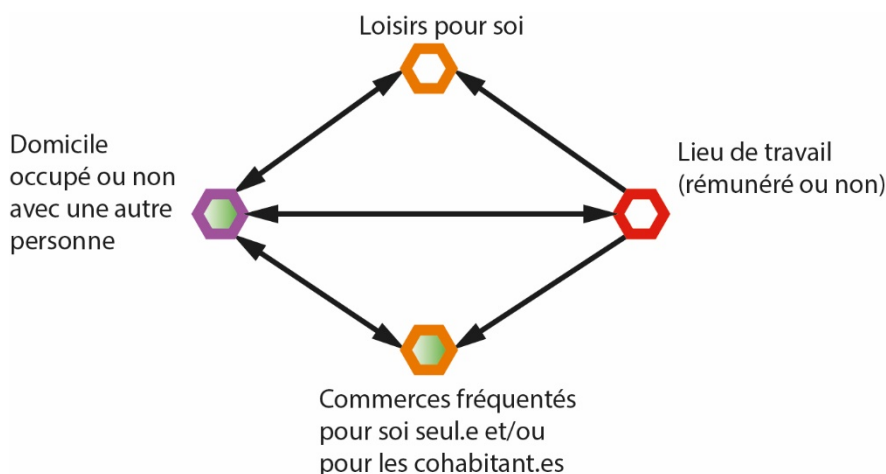
a.



b.



c.



d.

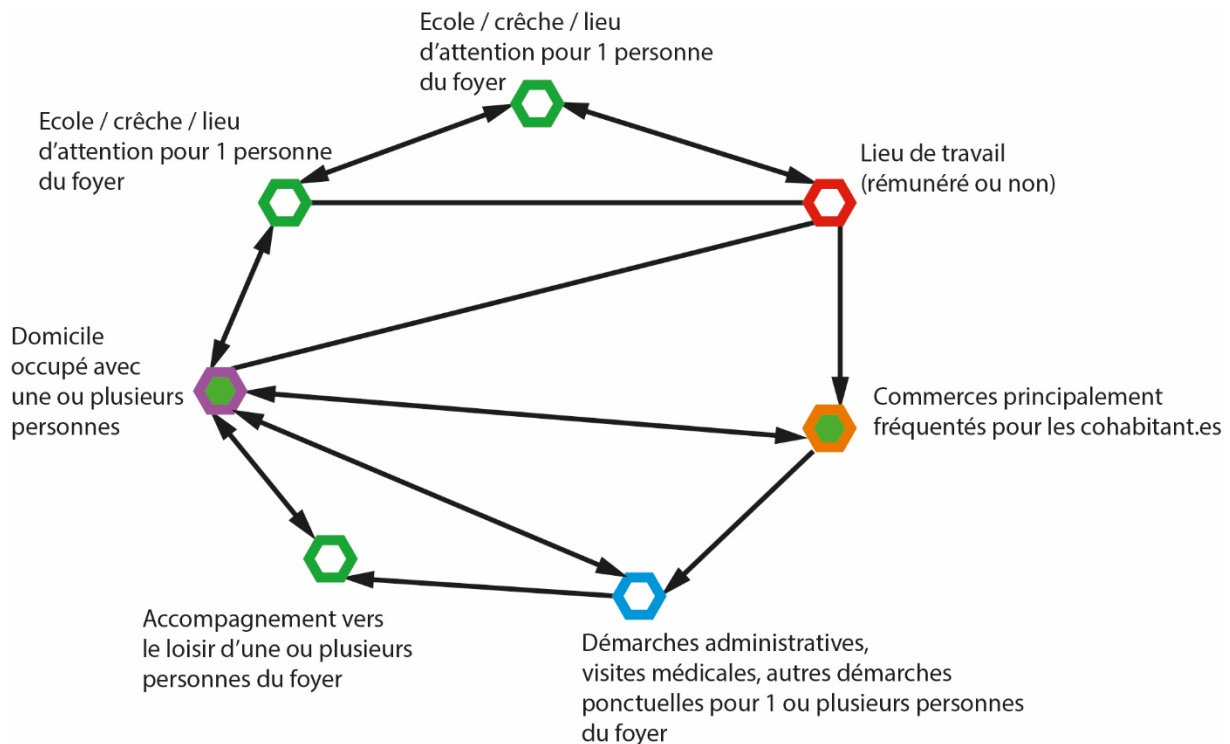


Figure 8. Exemples de chaînes de mobilité.

Ces premières indications ne font état que de déplacements diurnes. La nuit est un espace plus marqué par les cloisonnements invisibles portés par le sentiment d'être en insécurité lorsqu'on est une femme, et de la peur qui, en elle seule, est une violence. En effet, il ne s'agit pas ici de juger de la justification ou non de la peur, mais de noter qu'elle participe du même *continuum* de domination, ou dit autrement du même mode de gouvernement. L'accès à l'espace public nocturne est alors plus fréquemment une transgression du contrôle social.

5. Exemples de réaménagement urbain : changements et investissements des espaces publics

Deux exemples de réaménagement peuvent être intéressants à ce titre : celui de la résidentialisation qui a accompagné, en France, les programmes nationaux de rénovation urbaine (PNRU) des quartiers dits « prioritaires de la politique de la ville » de la période PNRU 1 et celui de la place accordée aux bancs publics. Dans le quartier du Luth à Gennevilliers, caractérisé par des formes architecturales en barres d'immeuble, on remarque les deux processus : d'une part la mise en place de grilles hautes autour des immeubles afin de marquer la limite entre l'espace privé du bailleur social ou de la copropriété et l'espace public de la rue et, d'autre part, la disparition des bancs présents sur les pelouses au pied des résidences (Bergougnoux et Martinache, 2017). L'enquête de terrain menée avec les habitant-es du quartier par la sociologue Ludivine Bergougnoux souligne les incidences dans la vie quotidienne des habitant-es, principalement pour les personnes âgées et pour les jeunes femmes avec leurs enfants, pour qui les espaces d'entre-deux étaient des lieux de sociabilité. L'aspect hybride par sa situation d'entre-deux à la gestion non définie pouvait produire des difficultés liées à la détermination des responsabilités d'entretien. Les aménageurs, en compartimentant l'espace, ont sans aucun doute voulu apporter les moyens d'un environnement sécurisant, sans toujours conserver ce que l'hybridité des espaces favorisait comme espaces de relations. Dans ce quartier, l'étude a permis de se rendre compte que la volonté de certains bailleurs sociaux rencontrait et favorisait le dynamisme associatif, comme celui des Voisines du Luth, à l'origine d'un jardin partagé développé en pied d'immeuble, mais également de l'attractivité grandissante du Centre Culturel et Social Aimé Césaire (médiathèque, lieux associatifs, espaces d'exposition et de spectacles, etc.) né de cette même

rénovation urbaine, non pas seulement comme lieu dispensant des activités, mais aussi comme lieu de rendez-vous. Si la rénovation urbaine a supprimé des assises au plus près des immeubles, elle a engendré deux phénomènes. Le premier : les habitant-es qui utilisaient les bancs ont investi plus largement les espaces clos pour en faire des jardins partagés, construisant des bacs de culture et assises. Le second : la conception du hall d'entrée de l'espace Aimé Césaire permettant les retrouvailles, les habitant-es passent la porte pour s'y asseoir, avant parfois de poursuivre plus loin leur appropriation de l'équipement.

Le quartier des Grésillons a également fait partie de cette génération de programmes de rénovation urbaine, principalement pour l'ensemble de tours, la Cité rouge. Dans ce cas, la résidentialisation en redécoupant l'espace avec des clôtures d'assez petite taille a produit des espaces plus petits, plus intimes, autour d'équipements de jeux pour enfants, de bancs, ou de jardins partagés. Cette opération a profité des formes architecturales plus compactes qu'au Luth. Les aménités ont été ici développées de façon à faciliter les mobilités pédestres dans le quartier, notamment par le biais de l'agrandissement d'un mail végétalisé. Par effet mécanique, l'agencement urbain a profité aux personnes en charge des enfants, des tâches reproductives, se déplaçant principalement à pied, c'est-à-dire majoritairement aux femmes. Notons ici que les rénovations urbaines à Gennevilliers ne se sont pas traduites par la disparition des activités de rez-de-chaussée, mais au contraire par le maintien voire le développement d'activités commerciales, médicales, ou associatives, si bien qu'aucun de ces quartiers ne se résume à la seule fonction résidentielle, contrairement à ce que l'on peut trouver dans la Cité-jardin ou dans des quartiers plus récents qu'ils soient ou non à majorité d'habitat social, qu'ils soient ou non à majorité pavillonnaire. Ce n'est donc pas corrélé. Le maintien dans chaque ensemble résidentiel de personnels de gardiennage, la présence d'équipements municipaux et d'activités de services publics participent avec les autres activités d'une coprésence sociale sécurisante que ne peut remplacer aucun dispositif technologique. Des entretiens menés avec des habitantes à la fin de la période de confinement de mars à mai 2020 ont pu montrer l'importance de cette présence, non pas tant pour sa fonction propre que par ce qu'elle rendait possible en termes de rassurance dans un climat social vécu dans l'anxiété. Si l'on regarde avec un peu plus d'attention ce qu'il se passe ici autour de la résidentialisation et du banc public, c'est en réalité de voisinage et de coprésence familiale dont il est question.

Dès lors, des travaux comme ceux de Jane Jacobs (2012) proposant une « esthétique de quartier » ne sont pas une argutie de paysage urbain mais bien la conception de la vie quotidienne, des déplacements. D'aucun résume sa réflexion à une vision simpliste de la rue selon la formule « on doit veiller à la rue ». Lorsque Jane Jacobs identifie les conditions nécessaires à l'urbanité des quartiers et de ses espaces publics, elle attire l'attention sur la mixité des fonctions de base qui ne soient pas uniquement à destination des résidents du quartier (administration, culture, loisirs, activités économiques, etc.), sur le maillage constitué de petits îlots, sur la présence de bâtiments d'âges et de conditions différentes et enfin sur la nécessité de fortes densités urbaines (Luxembourg et Moullé, 2020). Ces éléments, s'ils sont négociés, s'ils envisagent et leur accès et leur possible transformation ne sont plus seulement dans l'organisation et le gouvernement mais construisent aussi l'activité politique. En citant à nouveau Jacques Rancière : « L'activité politique est celle qui déplace un corps du lieu où il était assigné ou change la destination d'un lieu ; elle fait voir ce qui n'avait pas lieu d'être vu, fait entendre un discours là où seul le bruit avait son lieu » (Rancière, 1995). Il écrit également : « Le travail essentiel de la politique est la configuration de son propre espace. » (Rancière, 2004).

Dans le cas des opérations de rénovation urbaine des deux quartiers rapidement présentées plus haut, un point commun symbolise l'appropriation des espaces résidentiels redessinés et laissés sans fonction prédéfinie : la mise en place de jardins partagés. Le travail de recherche-action a permis de montrer que l'engagement et la mise en culture de ces jardins collectifs urbains étaient un fait majoritairement féminin. Le constat établi dans le périmètre des opérations de rénovations urbaines au Luth et aux Grésillons est identique dans les dix autres jardins partagés de la ville, ou dans d'autres villes (Demailly, 2014 ; Mestdagh, 2015). Sans doute que l'engagement de la municipalité de Gennevilliers en faveur de l'agriculture urbaine participe d'une émulation collective, notamment par

la mise à disposition de portions d'espace public, ou l'apport de terre pour les bacs de culture par les services municipaux. Toutefois, l'étude menée avec les jardinières a été l'occasion de mettre au jour quelques conclusions quant au potentiel émancipateur de ces parcelles. Tout d'abord, il est apparu que toutes les personnes participant à la culture avaient le souvenir de parents ou de grands-parents entretenant *a minima* un petit potager et qu'y participant enfant, même ponctuellement, elles en gardaient la trace de savoir-faire. Ainsi, sans distinction d'origine ou de genre, le jardin partagé est l'endroit d'échanges de savoir-faire et d'apprentissages nouveaux. Ensuite, ces apprentissages nouveaux sont parfois des moments de transgressions des stéréotypes comme, par exemple, la construction des bacs à partir du démontage de palettes de bois. Enfin et surtout, si l'argument premier de mise en œuvre de ces jardins était la maîtrise de l'aboutissement de la maturité des fruits et légumes et des éventuels intrants et l'accès à des aliments gratuits, il a été rejoint par la reconnaissance et la recherche d'un bien-être (Faure *et al.*, 2018). Ainsi le jardin a été l'occasion d'un glissement de la tâche reproductive à une présence pour soi-même sans être systématiquement conditionnée au soin porté à des tierces personnes.

La production de ces espaces de culture est un exemple d'appropriation d'espaces publics qui peu à peu est aussi un moyen d'accessibilité aux équipements de services publics. C'est ce que rapporte une des jardinières rencontrées dans le jardin partagé de la rue Zéphyrin Camélinat : « Cela fait 50 ans que j'habite ici, je connais bien, mais je ne communiquais pas trop avec les autres habitants. Je ne suis pas au comité de quartier, mais depuis que je suis au jardin, je reçois des infos sur tout ce qui se passe y compris en dehors du Village. C'est comme ça que j'ai découvert le centre Aimé Césaire. Depuis je ne cesse d'y aller » (femme, 62 ans) ou encore cette habitante du nouveau quartier République : « Au jardin partagé, je n'ai pas besoin de posséder quoi que ce soit. J'ai plaisir à travailler la terre et voir les plantes grandir mais je n'ai pas besoin de posséder à tout prix. [...] Je pense qu'on peut faire ensemble, construire l'espace public et non pas le détruire. Prendre soin de ce qui est à nous tous. » (femme, 40 ans). On pourrait donc déceler ici deux dimensions : celle de la conscience collective d'une production politique de l'espace public mais aussi celle de la constitution d'un espace commun de bien-être à la fois dedans et dehors. Le jardin partagé produit de l'émancipation par le soin et l'échange.

On peut introduire ici l'hypothèse que le caractère émancipateur de l'espace du jardin partagé (par le soin, l'échange) relèverait de la définition du jardin comme hétérotopie⁶ (Foucault, 2009) d'une part et de l'apparence du jardin comme espace transitionnel, d'autre part. Donald Woods Winnicott nomme l'espace transitionnel, cette « aire intermédiaire d'expérience » à laquelle on ne « demande rien d'autre sinon d'exister en tant que lieu de repos pour l'individu engagé dans cette tâche humaine interminable qui consiste à maintenir, à la fois séparées et reliées l'une à l'autre, réalité intérieure et réalité extérieure » (Winnicott, 1975, p. 30). Il définit trois conditions nécessaires à la constitution d'espaces transitionnels : la réciprocité des relations, la confiance et la fiabilité des acteurs présents et l'aspect informel de l'aire intermédiaire. En ce sens, on retrouve là des éléments de la co-veillance de Jane Jacobs évoqués plus haut. On pourrait ajouter encore l'appréhension des êtres humains non pas en des classes réifiées, c'est-à-dire figées, mais plutôt en processus, évoluant les uns avec les autres. Dans cette perspective, l'espace public n'est plus seulement un lieu figé mais reprend sa double définition, à la fois de production sociale (Lefebvre, 1974), et d'espace relationnel.

6. Réflexions et propositions locales

L'un des aboutissements de ce travail de recherche-action a pris la forme de propositions d'aménagements micro-locaux. Certains sont issus d'une collaboration avec l'atelier paysage SensOmoto en 2018, d'autres avec les étudiant-es de l'atelier de projet urbain participatif. Ici sont

⁶ L'hétérotopie est un concept formalisé par Michel Foucault (Foucault, 1967). Il caractérise un espace clos obéissant à des règles, des normes qui lui sont propres et qui ne correspondent pas aux règles et normes communément admises. Le passage dans l'espace hétérotopique peut se matérialiser par des rituels, contributions, comportements, etc. Michel Foucault illustre son propos par deux exemples : la prison et le jardin.

présentés succinctement des extraits des propositions d'aménagement à partir de deux temporalités différentes : celle pérenne de l'espace urbain bâti, celle temporaire de la ville en chantier.

Les propositions de l'atelier SensOmoto tiennent compte des temporalités d'occupation de l'espace public par les femmes en essayant d'en augmenter l'envergure. Les deux extraits ci-dessous figurent une place publique (figure 9) et des aménagements de pieds d'immeuble après résidentialisation (figure 10).

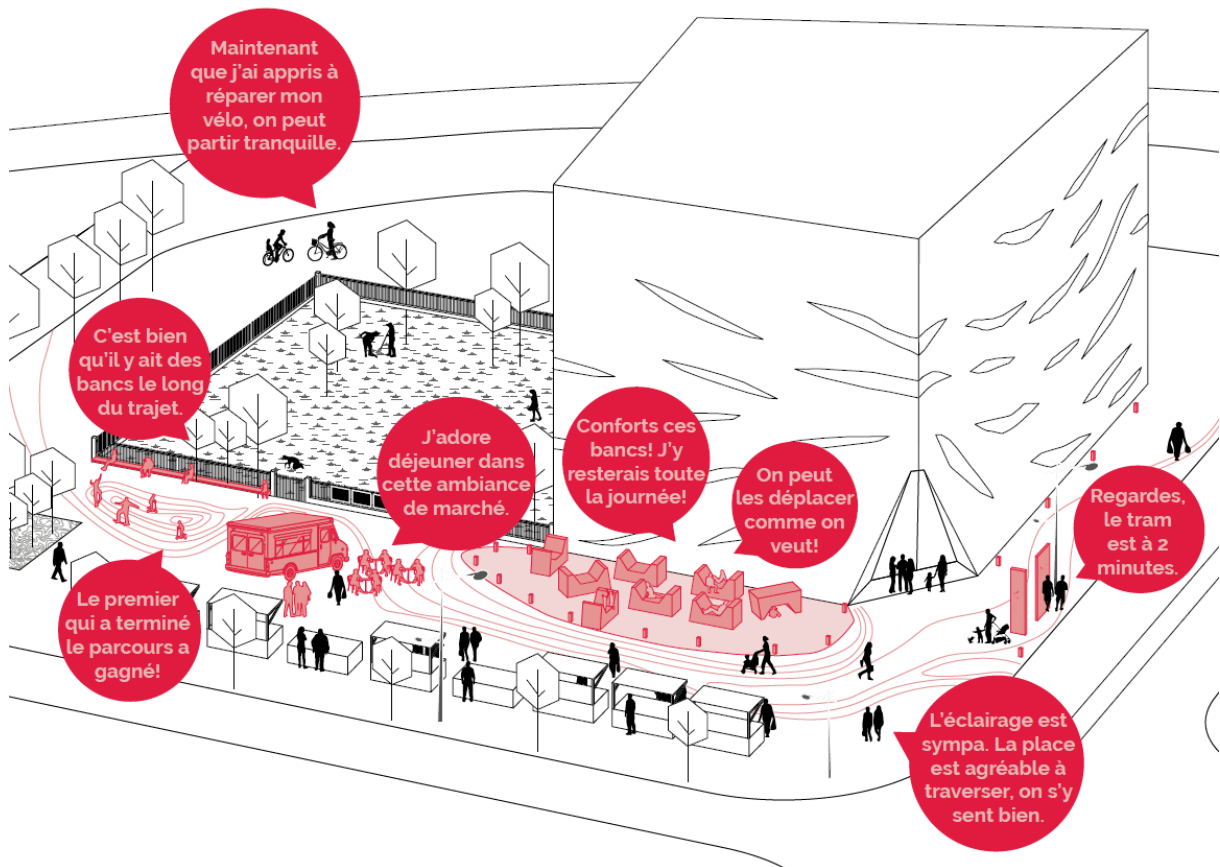


Figure 9. Extrait de la planche "Place publique". (Atelier SensOmoto – Les Urbain.e.s)

Le dessin de la planche « Place publique » (figure 9) reproduit la situation du centre culturel et social Aimé Césaire. Il tient compte de l'installation d'un marché hebdomadaire de soirée pour proposer des aménagements modulables. Un premier modèle de bancs proposé reprend le modèle dessiné pour la capitale autrichienne Vienne, dans le cadre de sa réflexion sur la prise en compte du *gender mainstreaming* dans l'urbanisme. Ces bancs sont déplaçables. Ils peuvent être occupés de diverses manières et offrir une appropriation ludique. Un autre modèle est plus classique, favorisant un usage de repos, de halte au cours du trajet. Les marquages au sol contrarient l'envie d'appropriation de l'espace libre par les seuls jeux de ballons pour favoriser des usages qui ne soient pas spécifiquement masculins. Enfin la possibilité d'une aire de restauration temporaire peut être une solution hebdomadaire (par exemple) qui vienne compléter l'offre commerciale du quartier.

L'extrait de la planche « Pieds d'immeuble » (figure 10) utilise les remarques faites à propos de la résidentialisation, des grilles parfois angoissantes, et l'appropriation de parts d'espaces sous la forme de jardins partagés.

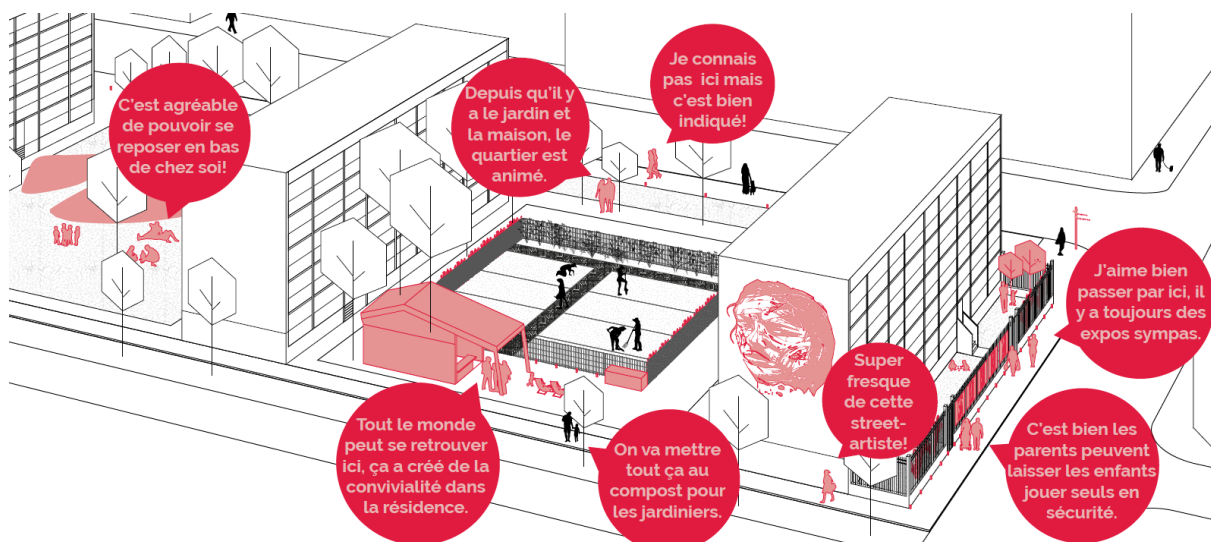


Figure 10. Extrait de la planche "Pieds d'immeuble". (Atelier SensOmoto – Les Urbain.e.s)

Les propositions qui sont faites ici, ont également une visée intergénérationnelle dans les usages, et se servent du développement de l'agriculture urbaine pour imaginer des vergers de maraudes palissés sur les grilles et redonner une forme d'hybridité par le seul fait que les fruits à maturité peuvent être cueillis aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur de la résidence. La possibilité d'un street art valorisé sur les pignons d'immeubles reprend une pratique d'installation d'œuvres d'art dans les quartiers de la ville, pratique renouvelée en mars 2021 dans le quartier des Agnettes avec la fresque *Barricade* d'Alex Kanos (figure 11), en reconnaissance de l'engagement des femmes durant la Commune de Paris, pour le 150^e anniversaire du soulèvement populaire⁷.

⁷ La Commune de Paris est un épisode révolutionnaire commencé le 18 mars 1871 et terminé par le massacre de la Semaine Sanglante (du 21 au 28 mai 1871). Le soulèvement populaire a lieu à la fois contre les termes de la capitulation de la France face à la Prusse de Bismarck et pour l'avènement d'une société de justice sociale et de démocratie directe. La Commune instaure l'égalité salariale entre femmes et hommes et prévoit le droit de vote des femmes. Elle sera écrasée par la troupe sur ordre d'Adolphe Thiers, chef du pouvoir exécutif de la République française. D'autres Communes ont lieu dans d'autres villes de France : Brest, Le Creusot, Lyon, Marseille, Narbonne, Saint-Etienne, Toulouse.



Figure 11 7. Gennevilliers, ville de toutes les jeunes de Michael Gaumnitz (1990) et Barricade d'Alex Kanos en hommage à la Commune de Paris (2021). Quartier des Agnettes à Gennevilliers.

De façon plus éphémère, Tom Morlé-Devès (Morlé-Devès et Pujet, 2020) a produit, dans le cadre de l'atelier de projet urbain participatif de l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-La Villette des propositions d'aménagements des abords de chantiers. Il s'est appuyé ici sur le quartier du Luth dont la situation dans le périmètre d'un des aménagements « Inventons la Métropole du Grand Paris » invite à penser l'accompagnement des travaux (figure 12). Le lieu concerné se situe en entrée de ville. La proposition de Tom Morlé-Devès est alimentée par le fait que les abords des travaux sont souvent peu praticables par les personnes se déplaçant à pied et empirent les situations relevées lors de diagnostics dans l'espace public pérenne. Dans ces espaces publics transitoires que sont les alentours de chantiers, la perspective relationnelle s'efface totalement devant les aspects techniques liés aux passages d'engins, à l'installation des dispositifs nécessaires à la construction.



Figure 12. Projection d'accompagnement des travaux à l'entrée du quartier du Luth. Tom Morlé-Devès.

L'urbanisme temporaire de chantier est sans doute l'un des lieux principaux de l'impensé du genre ou pour reprendre le terme de Marylène Lieber, une manifestation de « non-décision ». En s'inspirant du projet La Palissade mené à Lyon par les designers d'espaces publics Edouard Chassaing et Ariane Epstein, Tom Morlé-Devès propose différents modules déplaçables (figure 13).

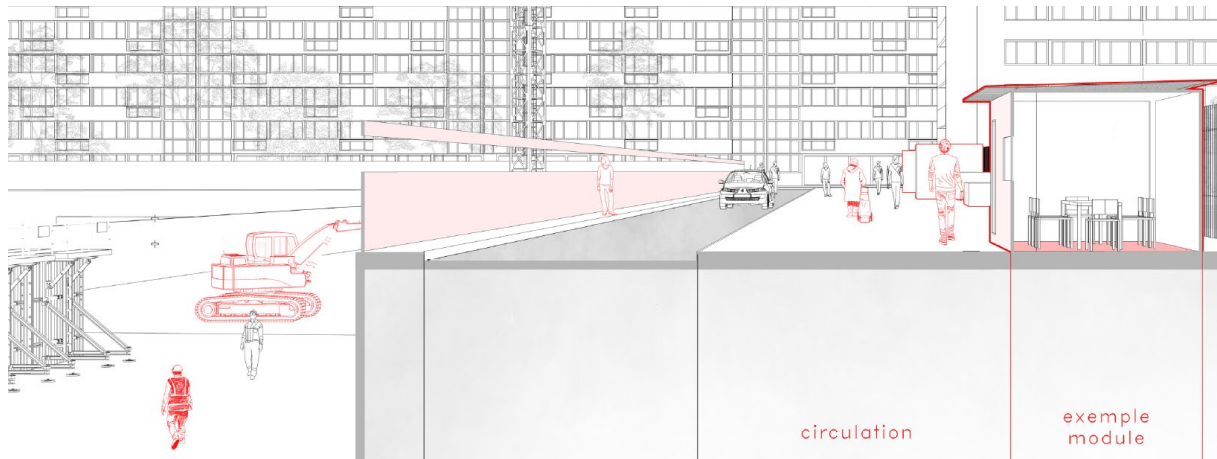


Figure 13. Extrait des coupes perspectives de relation entre le chantier et les modules temporaires (Tom Morlé-Devès).

La mise en place de modules d'information et de palissades de vue sur le chantier est une solution qui tient compte de la nécessaire mise en confiance dans l'espace public et de sa maîtrise sensorielle. La régularité d'implantation de modules de diffusion d'informations tout autour du chantier, mais aussi d'essai d'introduction de nouvelles activités ou de déplacements temporaires d'activités dont les locaux préalables seraient affectés par les travaux est également une source de coprésence humaine sécurisante dans l'espace public.

Certes il existe déjà des dispositifs d'embellissements des chantiers, afin de ne pas laisser des palissades nues et insécurisantes. L'ajout d'activités associatives, informatives ou commerciales implique une réflexion sur la coexistence nécessaire des circulations liées au chantier et des circulations quotidiennes préexistantes (figure 14).



Figure 14. Palissade de chantier, lors de la dernière tranche de construction du quartier République (2018).

7. Conclusion.

Penser l'analyse et l'aménagement de l'espace public au prisme du genre n'est pas une question neuve, toutefois le fait qu'elle perdure et s'inscrive dans des projets d'aménagement indique une sorte de sédimentation des travaux précédents. Loin de s'illustrer par une ville faite par et pour les femmes qui serait un balancier de l'expression que l'on peut discuter d'une ville faite par et pour les hommes, l'appréhension de la ville, des espaces publics comme une construction sociale résultant de relations, de processus invite à défaire les catégories pour défaire les rapports de domination. L'enseignement du soin porté aux espaces quotidiens, non plus comme l'apanage des femmes, mais comme une attention faite aux relations humaines, ouvre des possibilités encore peu explorées en termes d'urbanisme. Ce que la recherche-action participative a apporté c'est une méthodologie de recherche partagée avec les habitant-es, reconnaissant leur expertise et participant de l'autoformation de la totalité des personnes, chercheur-es comme habitant-es, par la mise en commun de savoir et de savoir-faire. C'est une façon de fabriquer un jardin partagé de la recherche.

Bibliographie

Atelier SensOmoto et Luxembourg, C. (2020) « Gennevilliers vécue par les femmes : propositions paysagères », in : Luxembourg, C., Labryère, D., Hernandez-Gonzalez, E. et Faure, E. (Eds.) *Les sens de la ville : pour un urbanisme de la vie quotidienne*, Le Temps des Cerises, Montreuil, pp. 377-385.

Bacqué, M. et Biewener, C. (2013) « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », *Idées économiques et sociales*, 173, pp. 25-32.

Bergougnoux, L. et Martinache, I., (2017) « La résidentialisation sécurise-t-elle les rapports sociaux (de sexe) ? Réflexions à partir de l'expérience du Luth à Gennevilliers », in : Faure, E., Hernandez-Gonzales, E. et Luxembourg, C. (Eds.) *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Le Temps des Cerises, Montreuil, pp. 191-216.

- Delgado, M. (2016) *L'espace public comme idéologie*, Editions CMDE, Toulouse.
- Demailly, K.-E. (2014) *Jardiner les vacants : fabrique, gouvernance et dynamiques sociales des vacants urbains jardinés du nord-est de l'Île-de-France*, Thèse de doctorat en géographie, Université Paris I Sorbonne, Paris.
- Dewey, J. (2014 [1920]) *Reconstruction en philosophie*, Gallimard, Paris.
- Dussuet, A. (2004) « Femmes des villes : des individus ou des personnes ? », in : Denèfle, S. (Ed.), *Femmes et villes*, Presses universitaires François-Rabelais, Tour.
- Engrand, L. et Millot, O. (2015) *Cergy-Pontoise : les formes et fictions de la ville*, Ed. du Pavillon de l'Arsenal, Paris.
- Faure, E. Luxembourg, C. et Dupont, A. (2018) « Agriculture urbaine comme levier d'émancipation et de bien-être en ville : l'exemple gennevillois », *Pollution atmosphérique*, n°237-238.
- Freire, P. (1977) *Pédagogie de l'opprimé*, Maspéro, Paris.
- Foucault, M. (2009 [1967]) *Le corps utopique, les hétérotopies*, Nouvelles Editions Lignes, Paris.
- Goffman, E. (1988) *Les moments et leurs hommes*, Le Seuil/Minuit, Paris.
- Harvey, D. (2011) *Le capitalisme contre le droit à la ville : néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Editions Amsterdam, Paris.
- Hernandez-Gonzalez, E., Faure, E. et Luxembourg, C. (2020) « La nuit comme révélateur des pratiques genrées et localisées de l'espace urbain (périphérique) », in : Gwiazdzinski L., Maggioli. M. et Straw W. (Eds.) *Night studies : regards croisés sur les nouveaux visages de la nuit*, Grenoble, Elya éditions, coll. L'innovation autrement, pp. 241-265.
- Jacobs, J. (2012 [1961], *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Editions Parenthèses, Marseille.
- Kirszbaum, T. (2015) « Quand la discrimination territoriale occulte les discriminations ethnoraciales », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 1(1), pp. 17-20.
- Lapalud, P., Blache, C. et Roussel-Richard, L. (2016) « Le droit à la flânerie », *Les cahiers de la LCD*, 1(1), pp. 34-57.
- Lebrun, N. et Luxembourg, C. (2019) « Le commerce, un révélateur des inégalités de genre », *Collage : revue de la Fédération Suisse des Urbanistes*, 2/19.
- Lefebvre, H. (1974) *Production de l'espace*, Anthropos, Paris.
- Lefebvre, H. (1968) *Le droit à la ville*, Anthropos, Paris.
- Lieber, M. (2008) *Genre, violences et espaces publics : la vulnérabilité des femmes en question*, Presses de Sciences Po, Paris.
- Lussault, M. (2009) *De la lutte des classes à la lutte des places*, Grasset, Paris.
- Luxembourg, C. et Messaoudi, D. (2016) « Projet de recherche-action à Gennevilliers : la ville côté femmes », *Recherches féministes*, 29(1), pp. 129-146.
- Luxembourg, C., Morel, J. et Grimont D. (2020) « Raisons et récit d'une construction méthodologique de recherche-action », in : Luxembourg, C., Labruyère, D., Hernandez-Gonzalez, E. et Faure, E. (Eds.) *Les sens de la ville : pour un urbanisme de la vie quotidienne*, Le Temps des Cerises, Montreuil, pp. 18-40.

- Luxembourg, C. et Moullé, F., (2020) « Limites du genre : discontinuités socio-sexuées des espaces-temps urbains », in : Luxembourg, C., Labruyère, D., Hernandez-Gonzalez, E. et Faure, E. (Eds.) *Les sens de la ville : pour un urbanisme de la vie quotidienne*, Le Temps des Cerises, Montreuil, pp. 272-292.
- Margier, A. (2016) *Cohabiter l'espace public : conflits d'appropriation et rapports de pouvoir à Montréal et Paris*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.
- Mestdagh, L. (2015) *Des jardinier-es « partagée-es » entre discours et pratiques : du lien social à l'entre-soi*, Thèse de doctorat de sociologie, Université Paris 3.
- Morlé-Devès, T. et Pujet, C. (2020) « Habiter les chantiers », in : Luxembourg, C., Labruyère, D., Hernandez-Gonzalez, E. et Faure, E. (Eds.) *Les sens de la ville : pour un urbanisme de la vie quotidienne*, Le Temps des Cerises, Montreuil, pp. 438-447.
- Negri, A. (2002) « Pour une définition ontologique de la multitude », *Multitudes*, 9, pp. 36-48.
- Plan Construction (1980) *Les femmes et l'habitat*, Actes du colloque du 24 avril 1979, Plan Construction, Paris.
- Rancière, J. (1995) *La méésentente. Politique et philosophie*, Galilée, Paris.
- Rancière, J. (2004 [1990]) *Aux bords du politique*, Gallimard, Paris.
- Seibel, C. et Hugon, M.-A., (1987) « Recherche-Action, Formation : quelle articulation ? » *Recherche & Formation*, 2, pp. 9-20.
- Tummers, L. (2017) « Les contradictions des perspectives de genre en urbanisme », in : Faure, E., Hernandez-Gonzales, E. et Luxembourg, C. (Eds.) *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Le Temps des Cerises, Montreuil, pp.47-68.
- Turcotte, E. (2016) Les méthodes mixtes dans la recherche féministe : enjeux, contraintes et potentialités politiques. *Recherches féministes*, 29(1), pp. 111–128.
- Winnicott, D.W. (1975) *Jeu et réalité ; l'espace potentiel*, Gallimard, Paris.